

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA CANNE

20 JUIN 2025
À STELLA MATUTINA

PROTOCOLE PARTENARIAL

Ancrée dans le territoire depuis plus de 200 ans, pilier historique de l'économie locale, de l'aménagement du territoire et du patrimoine réunionnais, la filière Canne-Sucre-Rhum-Energie occupe un rôle central dans les équilibres agricoles, économiques et environnementaux du territoire et constitue une réponse aux enjeux de souveraineté alimentaire et énergétique à venir.

Couvrant plus de la moitié de la surface agricole, elle structure le territoire, préserve les sols de l'érosion, irrigue l'économie locale, fait vivre des milliers de familles, planteurs, ouvriers, transporteurs, coopératives...

En tant que pivot historique du modèle agricole réunionnais, elle constitue le socle de la diversification et s'inscrit en complémentarité avec les autres filières agricoles de l'île.

Enfin, la filière représente un symbole fort de l'histoire, des paysages, et de la culture réunionnaise, elle incarne un savoir-faire et un lien profond avec les traditions de l'île qu'il faut préserver. Parce que cette filière subit une série de chocs : baisse drastique de la production, pression foncière, aléas et changements climatiques, crise des revenus, perte d'attractivité, évolution mondiale des marchés et instabilité des prix du sucre ..., elle se trouve aujourd'hui à un tournant décisif.

Face à ces défis, l'État, la Région, le Département, la Chambre d'Agriculture, le CPCS et les organisations professionnelles ont décidé de se mobiliser ensemble pour redonner un nouvel élan à la filière, au service du développement durable de La Réunion.



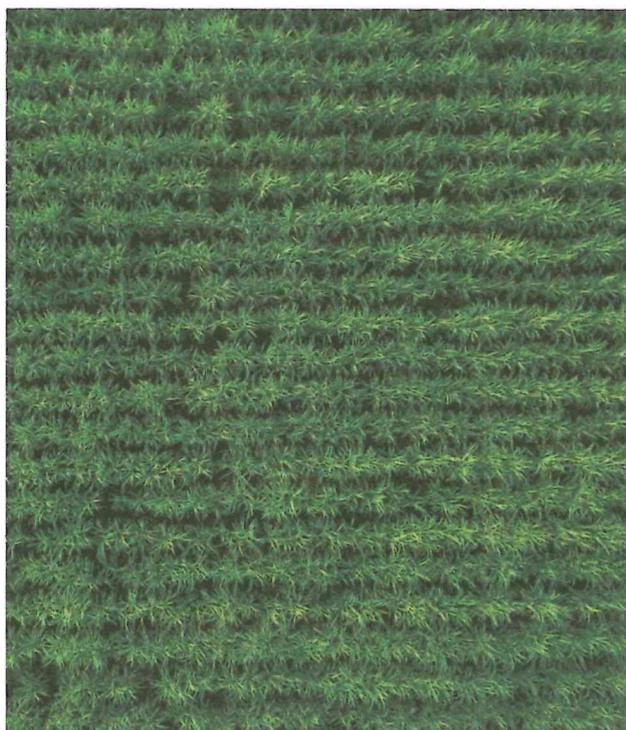
A la lumière des travaux réalisés dans le cadre des Etats généraux de la canne, Les partenaires s'accordent sur les grandes ambitions suivantes :

- Retrouver une trajectoire permettant d'atteindre le niveau de production défini dans la convention canne.
- Conforter les externalités économiques connexes, générant la valorisation des co-produits (mélasse, bagasse, paille, etc.) dans une logique de complémentarité inter-filières (autres filières agricoles, rhum, énergie).
- Restaurer l'attractivité et l'image de cette filière, en visant la sécurisation du revenu des planteurs et transformateurs.
- Renforcer la résilience de la filière vis-à-vis de facteurs et menaces exogènes (volatilité des marchés du sucre, dépendance d'intrants importés, etc.) ou climatiques, en favorisant les processus d'économie circulaire.
- Viser la maximisation des aménités socio-économiques (notamment en termes d'emploi) et environnementales, comme contribution au développement durable du territoire.

Ces ambitions trouvent une traduction opérationnelle dans le déploiement des actions prioritaires suivantes :

Au plan foncier

- Renforcer la protection et la reconquête des terres agricoles avec un objectif clair de revenir à un niveau de 22 000 ha cultivés en canne d'ici 2030, et à travers le SAR et les PLU limiter l'urbanisation y compris au titre de l'intérêt général pour réduire le niveau actuel de perte de surfaces agricoles et protéger les espaces autour des sites stratégiques canniers.
- Prioriser la remise en culture de 4 000 ha de friches, en mobilisant tous les leviers, y compris coercitifs, prévus par le Code Rural au titre de la procédure de terres incultes, et en optimisant les modalités de mise en œuvre au regard des spécificités du territoire et en faisant évoluer la réglementation, si nécessaire.
- Relancer les projets structurants d'aménagement foncier par zone, avec des incitations et un accompagnement à la transmission.
- Remettre en place des structures collectives d'aménagement foncier.
- Poursuivre le développement des périmètres irrigués, et des solutions permettant d'accroître la disponibilité en eau au niveau des exploitations agricoles, sur l'ensemble de l'île pour s'adapter au changement climatique.



Au plan technique

- Viser collectivement une augmentation des rendements moyens, indispensables au redressement des volumes de production ; structurer une action ciblée sur les surfaces à très faible rendement effectif.
- Etudier et mettre en place tous les moyens pour une relance massive des replantations avec un objectif de 2000 à 3000ha/an.
- Développer la pratique de la mécanisation collective et développer le réseau de CUMA et de prestataires de travaux agricoles.
- Améliorer les itinéraires techniques de la canne et les adapter au changement climatique en cours notamment par la valorisation des travaux du RITA.
- Travailler sur la réglementation concernant les produits phytosanitaires pour l'adapter au contexte agricole local (zone tropicale, culture de la canne à sucre...).
- Rendre effective la déclaration de la Première Ministre : « Pas d'interdiction sans solution » adaptée notamment aux cultures tropicales.
- Travailler au maintien des agréments des produits phytosanitaires disponibles et à l'obtention de nouveaux agréments (notamment grâce aux extensions d'usage permises par le dernier CIOM), afin d'assurer une continuité de solutions techniques pour les planteurs, en s'appuyant notamment sur les travaux du comité des solutions phytosanitaires et de la task-force outre-mer.
- Faciliter et accompagner l'usage de nouveaux outils au service de l'itinéraire technique ou de la coupe (drones, microtracteurs, exosquelette, peigne...), visant à offrir une alternative complémentaire au désherbage notamment chimique.
- Soutenir et renforcer l'encadrement de terrain auprès des planteurs, notamment pour une gestion optimisée des intrants (fertilisants, eau), permettant à la fois une augmentation des rendements, une maîtrise des charges, et une préservation des ressources.
- Simplifier les démarches administratives des dispositifs d'aides et réduire les délais.

Au plan économique

- Préserver les marchés des sucres de canne de La Réunion, qu'il s'agisse des sucres bruts ou des sucres de spécialités.
- Œuvrer pour la mise en place d'une mesure de marché pour faire face à la concurrence déloyale des producteurs de sucre de canne non européens, entrant actuellement sur le marché européen sans droits de douanes.
- Veiller à ce que les soutiens publics contribuent à encourager ceux qui produisent davantage de canne à l'hectare.
- Soutenir la demande d'augmentation du POSEI.
- Veiller dans les documents cadres à la capacité des planteurs et des transformateurs à retirer un revenu suffisant de leur activité.
- Poursuivre les recherches de valeur ajoutée pour consolider la filière canne, en particulier par une meilleure valorisation des co-produits.
- Soutenir l'IGP « Sucres de l'île de La Réunion ».
- Etudier la pertinence de la base des 13,8 points de richesse dans le calcul du prix de la canne.
- Renforcer les synergies entre les différentes filières agricoles locales dans une logique d'économie circulaire (recyclage des effluents d'élevage, vinasse, paille, ...).

Au plan social

- Développer des dispositifs incitatifs pour le recrutement saisonnier.
- Resserrer les liens de coopération avec les établissements d'enseignement agricole.
- Mettre en place une campagne d'information grand public sur l'intérêt et le fonctionnement de la filière canne à la Réunion.
- Améliorer l'attractivité des métiers de la canne et valoriser leur image.
- Faire évoluer le mode de fonctionnement de l'interprofession avec des moyens spécifiques.

Les partenaires s'engagent à la mise en place d'un plan d'action concerté et échéancé.

Un comité de suivi composé des représentants des signataires se réunira tous les 6 mois et rendra compte aux planteurs des avancées.

SIGNATURES DES PARTENAIRES :



Patrice LATRON,
Préfet de La Réunion



Huguette BELLO,
Présidente de la Région
Réunion



Cyrille MELCHIOR,
Président du Conseil
Départemental de La Réunion



Olivier FONTAINE,
Président de la Chambre
d'Agriculture de La Réunion



Pierre-Emmanuel THONON
Co-président du CPCS

Florent THIBAUT
Co-président du CPCS